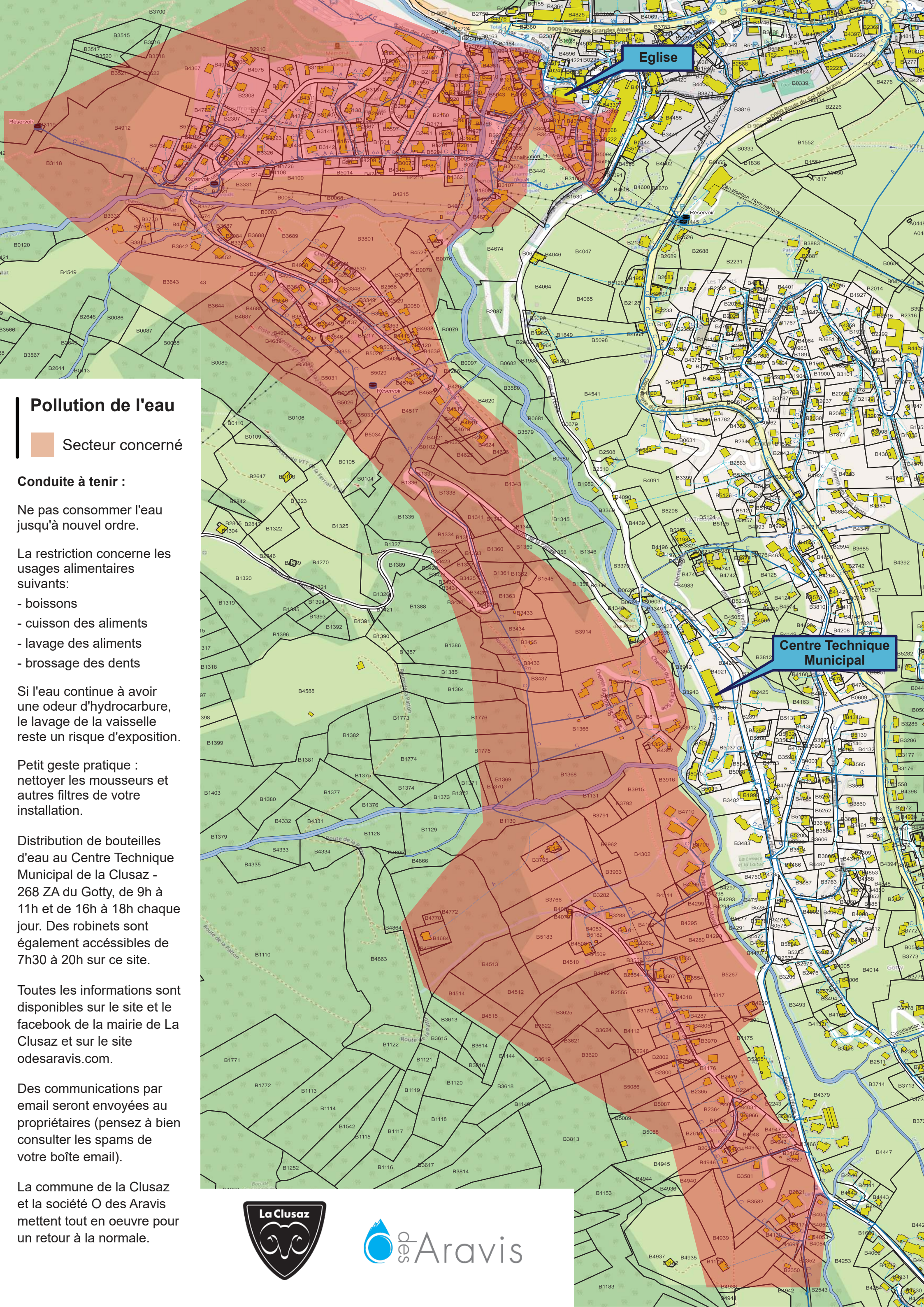




Pollution de l'eau

Secteur concerné

Conduite à tenir :

Ne pas consommer l'eau jusqu'à nouvel ordre.

La restriction concerne les usages alimentaires suivants:

- boissons
- cuisson des aliments
- lavage des aliments
- brossage des dents

Si l'eau continue à avoir une odeur d'hydrocarbure, le lavage de la vaisselle reste un risque d'exposition.

Petit geste pratique :
nettoyer les mousseurs et
autres filtres de votre
installation.

Distribution de bouteilles d'eau au Centre Technique Municipal de la Clusaz - 268 ZA du Gotty, de 9h à 11h et de 16h à 18h chaque jour. Des robinets sont également accessibles de 7h30 à 20h sur ce site.

Toutes les informations sont disponibles sur le site et le facebook de la mairie de La Clusaz et sur le site odesaravis.com.

Des communications par email seront envoyées aux propriétaires (pensez à bien consulter les spams de votre boîte email).

La commune de la Clusaz
et la société O des Aravis
mettent tout en oeuvre pour
un retour à la normale.

